



Pour une Défense d'avance

DOSSIER D'INSCRIPTION AU TROPHÉE 3D 2012

(À retourner avant le 15 novembre 2012, le cachet de la poste faisant foi)

Toutes les rubriques doivent être renseignées et remplies
en toutes lettres sous peine de rejet du dossier.
Après avoir complété ce dossier, merci de l'imprimer et de l'envoyer
à l'adresse communiquée page 10 de ce document.

**3 CHÉQUIERS VERTS DE 500 €¹
ET 2 SÉJOURS IGÉSA²
À GAGNER !**

Tout le personnel du ministère de la Défense et des anciens combattants peut participer en proposant un dossier lié à l'une des thématiques du développement durable suivante : environnement, éco-conception, inclusion sociale, égalité des chances, personnes en situation de handicap, impact sociétal, lien armée-nation, performance énergétique, transport, économie/ achats responsables etc.

L'objectif du Trophée 3D 2012 est de récompenser des initiatives individuelles dans les deux catégories suivantes :

↳ **Catégorie 1 : Actions réalisées (ou en cours)**

- action lancée en 2012,
- financée (si besoin de financement),
- aboutissement prévu en 2012 ou plus tard,
- résultats attendus : sensibilisation et mobilisation du personnel.

↳ **Catégorie 2 : Idées (ou projets non réalisés)**

- action envisagée et non réalisée,
- non financée (si besoin de financement),
- résultat attendu : généralisation à l'ensemble du ministère.

¹ Ou lot équivalent.

² Hors frais de transport et hors période scolaire.



Pour une Défense d'avance

TROPHÉE 3D 2012

FICHE D'INSCRIPTION

A - LE CANDIDAT

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Corps et grade :

Fonction exercée :

Affecté dans l'établissement ou service depuis le :

N° de téléphone professionnel (PNIA et Télécom) :

Fax :

Courriel :

Je certifie être l'auteur de l'action proposée :

(signature)

B - IDENTIFICATION DU PROJET

Intitulé du projet :

Catégorie (1 ou 2) :

C - ORGANISME EMPLOYEUR

Nom de l'entité :

Adresse :

.....



Pour une Défense d'avance

TROPHÉE DÉVELOPPEMENT DURABLE - TROPHÉE 3D - RÈGLEMENT 2012

1 - CONTEXTE ET OBJECTIF

Le ministère de la Défense et des anciens combattants organise le Trophée 3D 2012 dans le cadre global de sa politique de développement durable, et dans le contexte particulier de la semaine du développement durable 2012.

Cette année, pour la deuxième édition, le concours est :

- ouvert à tout le personnel du ministère réparti sur tout le territoire métropolitain et outre-mer ;
- élargi à toutes les thématiques du développement durable (environnement, éco-conception, inclusion sociale/égalité des chances, personnes en situation de handicap, impact sociétal, lien armée-nation, performance énergétique, transport, économie/ achats responsables etc.).

Cette ouverture résulte d'une volonté de cohérence avec la parution de Stratégie de développement durable de la Défense (S3D).

L'objectif du Trophée 3D 2012 est de récompenser des **initiatives individuelles** dans les deux catégories suivantes :

↳ Catégorie 1 : Actions réalisées (ou en cours)

- action lancée en 2012,
- financée (si besoin de financement),
- aboutissement prévu en 2012 ou plus tard,
- résultats attendus : sensibilisation et mobilisation du personnel.

↳ Catégorie 2 : Idées (ou projets non réalisés)

- action envisagée et non réalisée,
- non financée (si besoin de financement),
- résultat attendu : généralisation à l'ensemble du ministère.

Un seul dossier par participant sera accepté dans chacune des deux catégories. Une même personne ne peut donc déposer qu'un seul dossier par catégorie.

Les personnels devront répondre à un certain nombre de critères (*voir dossier de candidature*) pour pouvoir concourir. Il s'agit de proposer uniquement un projet réalisé/financé ou en cours, ou non encore financé (il peut être proposé à la mission pour l'innovation participative) d'en faire la description avant/après, l'estimation argumentée des gains réels ou potentiels (économiques, humains, environnementaux, opérationnels...).

2 - DOSSIER DE PARTICIPATION, CRITÈRES DE SÉLECTION

↳ Définition des participants

Toute personne travaillant au ministère ayant des initiatives dans le développement durable pouvant être bénéfique pour le ministère, localement ou globalement. **La participation est uniquement individuelle.** Tout projet réalisé en équipe même avec un représentant unique ne sera pas retenu.

↳ Dossier de participation

Le dépôt d'un dossier de participation au Trophée 3D 2012 entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Le dossier de participation est disponible sur le site Développement durable de l'intradef.

Toutes les rubriques du dossier devront être renseignées sous peine de rejet du dossier. Le dossier de participation comprend :

- la fiche d'inscription signée par le candidat qui certifie qu'il est bien l'auteur de l'action proposée,
- la fiche descriptive de la réalisation,
- pour illustrer la réalisation, des photos, films, plans, articles et autres documents peuvent être joints au dossier de participation **s'ils sont pleinement justifiés, permanents et explicites** (légendes des photos, factures et bilans présentés en textes et ou tableaux explicatifs etc.).

Attention l'ensemble du dossier ne doit pas dépasser 10 pages (hors illustrations et annexes) et une attention particulière sera portée quant à la compréhension globale du dossier. Éviter de rentrer dans des détails techniques ou réglementaires, privilégier une approche pédagogique pour une bonne compréhension par le jury.

Il sera envoyé à l'adresse postale :

**Mission développement durable
Trophée 3D**
(À l'attention de Mme Perret et M. Largemain)
Secrétariat général pour l'administration (SGA)
Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (SGA/DMPA)
37, rue de Bellechasse
75007 Paris

En parallèle, le dossier peut être envoyé par messagerie électronique, notamment pour les pièces jointes (illustrations) à l'adresse : **developpement-durable-defense@sga.defense.gouv.fr**

La date limite de remise des dossiers de participation est fixée au **15 novembre 2012**, le cachet de la poste faisant foi.

3 - LES RÉCOMPENSES DU TROPHÉE 3D 2012

Les dossiers répondant le mieux aux objectifs fixés seront retenus et les meilleurs projets seront récompensés :

- Dans la catégorie «Action réalisée» : aux auteurs des deux meilleurs projets un chèque vert d'un montant de 500 € chacun ou autre lot équivalent et pour le troisième, un séjour d'un week-end dans un centre IGESA,
- Dans la catégorie «Idées/projet» : à l'auteur de la meilleure idée ou du meilleur projet (non financé) un chèque vert d'un montant de 500 € ou autre lot équivalent, et au deuxième, un séjour d'un week-end dans un centre IGESA.

Pour les 5 lauréats récompensés, le Haut fonctionnaire au développement durable remettra également un diplôme. D'autres lots pourront également être remis aux autres participants.

Parmi les dossiers de la catégorie «Idées/projets», qu'ils aient été récompensés ou pas, certains pourront être transmis pour analyse à la Mission Innovation Défense en vue d'un soutien pour concrétisation. Il appartiendra ensuite aux auteurs propres de ces dossiers, **s'ils le souhaitent**, de finaliser directement leur candidature auprès de la Mission Innovation.

4 - CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les dossiers seront évalués notamment selon les critères suivants :

- Qualité du dossier reçu dans sa présentation (fiche d'inscription remplie, description claire de la réalisation, pertinence des documents annexés, respect du règlement et des principes du concours, initiative personnelle),
- Efficacité des conditions de réalisation (moyens humains mis en place, budget adapté, simplicité administrative),
- Importance et qualité du personnel mobilisé (au regard du type de population concerné ou visé, partenariats, retombées locales etc.),
- Performance (quantification et justification des économies, du résultat humain, environnemental, économique, impacts, ratio coût/efficacité etc.),
- Délai d'obtention du résultat (adéquation du délai du résultat obtenu, pérennité de la réalisation),
- Aspect novateur (originalité de la réalisation, domaine nouveau, méthode innovante),
- Possibilité d'extension à l'ensemble des entités du ministère.

5 - JURY ET DÉLIBÉRATIONS

Le jury est constitué de représentants du ministère de la Défense et des anciens combattants.

Les membres du jury sont recrutés sur invitation parmi des personnes n'ayant pas de lien professionnel avec les candidats. Ils sont tenus à la confidentialité des dossiers de candidatures et des débats lors de la réunion du jury.

Le président du jury membre de la Mission Développement Durable interviendra uniquement pour départager des ex aequo potentiels. L'ensemble des membres du jury et des organisateurs s'engage à une totale confidentialité concernant les participants, les nominations et résultats définitifs jusqu'à la remise des prix.

Les membres du jury se réuniront début 2013. Les débats sont secrets et les décisions des membres du jury ne pourront faire l'objet de contestation.

6 - RÉSULTATS ET VALORISATION

Les candidats gagnants seront informés individuellement et seront tenus d'être représentés lors de la cérémonie de la remise des prix dont la date et le lieu seront communiqués début 2013.

Les réalisations gagnantes pourront faire l'objet de communication valorisant les bonnes pratiques. Les auteurs des réalisations sélectionnées acceptent que leur identité soit révélée. Par ailleurs, la DMPA se réserve le droit d'aménager certaines réalisations pour les adapter en projet national au sein du ministère de la Défense et des anciens combattants.

7 - LIMITE DE RESPONSABILITÉ

Les organisateurs ne pourraient être tenus responsables si, pour des raisons indépendantes de leur volonté, le présent Trophée devait être en totalité ou partiellement reporté, modifié ou annulé y compris pour la nature des récompenses ; de même qu'ils ne pourraient être tenus responsables en cas de vol ou de détérioration des justificatifs fournis (support annexé au dossier de candidature).